Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_06-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 21

De votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-trois juin, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - M. OLLIVIER Jean - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. ERRAMI Noureddine - Mme FRIQUET Chantal - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LAHAYE Marie-France - Mme O'BAVAMIAN Aurélie

Pouvoirs de vote :

M. BAH Abdoul à Mme HUTEAU Anaëlle
Mme FRIQUET Chantal à M. PIGAL Sébastien
M. GREDOIRE Jordan à M. THOMAS Yann
Mme LAHAYE Marie-France à M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_06-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 29 JUIN 2026

URBANISME – VIE ÉCONOMIQUE – MOBILITÉS – ENVIRONNEMENT

Réf. : WH/VLB/26/06

OBJET 5.3 – PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

EXPOSÉ

M. Beaussier, Adjoint à l'Urbanisme, informe que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de la CCID (le maire, huit commissaires et huit suppléants) sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 32 contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Aux termes de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires proposés doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des Locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI) ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) et participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Étant entendu l'exposé de M. Beaussier, Adjoint à l'Urbanisme, et suite à l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Vie Économique – Mobilité – Environnement du 11 juin dernier, il est proposé au conseil municipal de :

- Présenter à la Direction Régionale des Finances Publiques la liste des 27 noms suivants et Le Maire :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_06-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	**PRÉNOM**	**NOM**	**PRÉNOM**
QUELLEUC	MARTINE	RICHARD	MARTINE
MASSÉ	BERNARD	GALLAIS	MARIE-NOELLE
TERTRAIS	CHRISTIAN	QUAMARA-DIGUE	ENORA
CAILLARD	LAURENCE	MOULIN	JULIEN
JUMELAIS	HERVÉ	AUVÉ	SAMUEL
LESCROSNIER	MADELEINE	FEUNTEUN	GWENN
LEMESLE	PASCAL	LEFEUVRE	DANIEL
ROUGES	JEAN-FRANCOIS	LEMESLE	CATHERINE
JOUFFE	ODILE	PIGAL	SÉBASTIEN
MANAC'H	JACQUES	BEAUSSIER	BENOIT
QUEMENER	AURELIE	HUTEAU	ANAELLE
HIREL	LOIC		
AIT ALI	AICHA		
MONTAUT	DENIS		
LAHAYE	MARIE-FRANCE		
SCHLAGDENHAUFFEN	DIDIER		

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Présenter à la Direction Régionale des Finances Publiques la liste des 27 noms suivants et Le Maire :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	**PRÉNOM**	**NOM**	**PRÉNOM**
QUELLEUC	MARTINE	RICHARD	MARTINE
MASSÉ	BERNARD	GALLAIS	MARIE-NOELLE
TERTRAIS	CHRISTIAN	QUAMARA-DIGUE	ENORA
CAILLARD	LAURENCE	MOULIN	JULIEN
JUMELAIS	HERVÉ	AUVÉ	SAMUEL
LESCROSNIER	MADELEINE	FEUNTEUN	GWENN
LEMESLE	PASCAL	LEFEUVRE	DANIEL
ROUGES	JEAN-FRANCOIS	LEMESLE	CATHERINE
JOUFFE	ODILE	PIGAL	SÉBASTIEN
MANAC'H	JACQUES	BEAUSSIER	BENOIT
QUEMENER	AURELIE	HUTEAU	ANAELLE
HIREL	LOIC		
AIT ALI	AICHA		
MONTAUT	DENIS		
LAHAYE	MARIE-FRANCE		
SCHLAGDENHAUFFEN	DIDIER		

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_06-DE

VILLE DE
EZIN
le-Coquet

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET
Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT